

## Séance du Conseil municipal du 13 mars 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 4 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-cinq et le treize mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons exceptionnelles dans la salle des conférences et des mariages, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 04 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	MANTOUX	RIVET
-------	--------	---------	-------

### 04 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	JASSERAND

## Délibération n° 20250313-002 / 3.6

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON CARNINO AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU MUSEE DE SCIENCES DR MERIEUX

Pour répondre aux besoins de mémoire et de diffusion culturelle, la Commune a décidé d'encourager le développement d'actions à caractère culturel et touristique. En effet le musée est en réseau avec Only Lyon.

L'objet de l'Association est constitué à titre principal de la mise en œuvre d'activités de diffusion des connaissances en matière de recherche et industrie biologique, de leur application au niveau de la santé humaine et animale, de l'histoire des liens entre ces sciences, la famille Mérieux et la Commune de Marcy l'Etoile.

Vu ces objectifs, la Commune et l'Association ont décidé d'établir un partenariat il y a de cela plusieurs années.

Il est proposé de renouveler la durée de la mise à disposition du 13 mars 2025 au 13 mars 2027. Cette mise à disposition pourra faire l'objet d'une prolongation pour une durée de deux ans après signature d'un avenant

de prolongation par les deux parties.

La convention prenant fin, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Maison Carnino dont le texte est joint en annexe.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **AUTORISE** le renouvellement de la mise à disposition de la Maison Carnino au profit de l'association de gestion du musée de Sciences Dr Mérieux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

**Loïc COMMUN**



Le secrétaire de séance,

**Sarah BEGUE**